

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 juin 2026.

Etaient présents :

Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, M. Philippe TISSOT,
Mme Aurélia GIRARD, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU,
M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Marie-Rose GALMES, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Brigitte HADDAD,
M. Gilles DA COSTA, Mme Patricia LHOMME, Mme Gisèle CUCHET,
M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Jean-Michel NOËL,
M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Virginie TOUPENET,
Mme Anne MARCHAND, Mme Samah MRABET, M. Romain AJOUX,
Mme Inès ZERRAR, M. Eric LANÇON, M. Gilles BORNOT, Mme Myriam
CHIAPPA KIGER, Mme Aurélie LOLLIER, M. Geoffroy LANG, Conseillers
Municipaux

Etaient excusés :

M. Alexandre GAUTHIER avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Annie VITALI avec pouvoir à M. Eddie STAMPONE
M. Patrick TAUSENDFREUND avec pouvoir à M. Romain AJOUX
M. Rémi PLUCHE avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT
M. Patrick CANTAT avec pouvoir à Mme Aurélie LOLLIER
Mme Maryse VUERLI avec pouvoir à M. Geoffroy LANG

Secrétaire de séance : Mme Inès ZERRAR

OBJET

SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF (SCIC) FCSM -
AUGMENTATION DE CAPITAL - PARTICIPATION DE LA VILLE DE
MONTBELIARD

Cette délibération a été affichée le : 9 juillet 2026

**SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF (SCIC) FCSM -
AUGMENTATION DE CAPITAL - PARTICIPATION DE LA VILLE DE
MONTBELIARD**

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Le FC Sochaux-Montbéliard poursuit une phase de reconstruction engagée depuis la reprise du club en 2023. Après une période marquée par de fortes tensions financières et institutionnelles, la gouvernance actuelle a engagé un travail de redressement visant à restaurer durablement la stabilité économique, sportive et territoriale du club.

Les efforts menés depuis deux saisons ont permis une réduction significative des charges d'exploitation et une diminution du déficit structurel, traduisant une politique de gestion plus rigoureuse et adaptée au contexte sportif actuel. Parallèlement, le club bénéficie d'un retour progressif de la confiance de son écosystème : amélioration de la fréquentation du stade Bonal, réengagement des partenaires économiques et maintien d'un fort soutien populaire.

La remontée en Ligue 2 devrait constituer, un objectif structurant du projet sportif et économique, permettant d'améliorer significativement les recettes et la visibilité du club. Toutefois, malgré ces avancées, l'équilibre financier demeure fragile et la situation financière nécessite aujourd'hui une consolidation des fonds propres.

Dans ce contexte, la gouvernance du club a engagé une opération d'augmentation de capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) répondant aux objectifs suivants :

- sécuriser la situation financière du club à court et moyen termes ;
- poursuivre le projet sportif
- pérenniser le centre de formation
- maintenir le rôle structurant du FCSM pour le territoire

Pour mémoire, une première phase de souscription avait été ouverte en 2024. La ville de Montbéliard avait intégré le capital à hauteur de 50 000,00 € - délibération du 8 juillet 2024. Cette étape constituait également un signal de confiance important à destination des partenaires institutionnels et économiques du territoire.

En effet, en vertu de l'article 19 septies de la Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les personnes publiques peuvent entrer au capital des SCIC. Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux peuvent détenir ensemble jusqu'à 50 % du capital de chacune des sociétés coopératives d'intérêt collectif.

Il est rappelé que l'activité de la SCIC est au service du projet d'intérêt collectif tenant à la gestion et au fonctionnement du centre de formation et des sections féminines du FCSM.

Le centre de formation du FCSM permet de garantir un encadrement à la fois sportif et pédagogique des jeunes en assurant un suivi global de ces derniers, tant sur le plan scolaire que sportif et comportemental. Adossé au club historique, il structure une filière de formation cohérente, exigeante et qualitative, offrant de réelles perspectives d'évolution aux jeunes formés.

Il constitue également un levier d'attractivité territoriale, en contribuant au rayonnement du club et du territoire, en renforçant son image, en dynamisant son tissu associatif auprès des clubs amateurs Franc Comtois et sportif, et en favorisant l'ancrage de talents et de compétences locales.

La participation de la commune s'inscrit dès lors dans une démarche de soutien à l'accompagnement des jeunes, tout en participant activement au développement et au rayonnement du territoire.

Or, les projections financières sur les exercices à venir traduisent un besoin de trésorerie importants pour les saisons à venir.

A ce titre, les actionnaires privés ont d'ores et déjà manifesté leur engagement en souscrivant à une augmentation de capital à hauteur de 4,5 millions.

Afin de compléter ce dispositif et de couvrir les besoins identifiés, un soutien des actionnaires publics est sollicité à hauteur globale de 2 000 000 euros.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal :

- approuve la participation de la Ville à l'augmentation du capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif dénommée SCIC Football Club Sochaux-Montbéliard prenant la forme d'un apport à hauteur de 50 000 €,
- autorise le Maire ou son représentant, à signer en conséquence tous les documents afférents.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 9 juillet 2026

